

VILLE DE BRUXELLES
Département Urbanisme
Plans et autorisations
Mme J. NEIRINGS
Boulevard Anspach, 6
1000 BRUXELLES

V/Réf : E-051R/04
N/Réf. : AVL/BXL-2.14/s.356
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame,

Objet : BRUXELLES – Rue de la Régence, 20. Placement de deux enseignes.

En réponse à votre lettre du 6 octobre 2004, réceptionnée le même jour, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 20 octobre 2004 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La demande porte sur l'installation de deux enseignes en façade d'un bâtiment situé dans la zone de protection du Palais de Justice et en face de l'église Notre-Dame du Sablon. Ces enseignes sont conformes aux prescriptions du RRU et semblent répondre à la principale remarque que la Commission avait formulée sur une demande similaire, en sa séance du 20 mai 2003, à savoir l'abandon des caissons lumineux au profit de lettres et logos détournés. La Commission insiste cependant auprès des auteurs de projet pour qu'ils adoptent un éclairage par l'arrière de ces éléments, plutôt qu'un éclairage intégré.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

c.c. : A.A.T.L. – D.M.S. ; A.A.T.L. – D.U.